

SÉGOLÈNE ROYAL

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

PRÉSIDENTE DE LA COP

*La mise en œuvre
de l'Accord de Paris*
LA COP EN ACTIONS

#COP21



UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT

pour une entrée en vigueur historique



Le 12 décembre 2015 à la COP21, l'Accord de Paris, premier accord universel sur le climat, était adopté. C'est un succès sans précédent : pour la première fois dans l'histoire des négociations internationales, 195 pays ont su trouver un consensus universel pour limiter le dérèglement climatique dans les prochaines décennies.

L'adoption de l'Accord de Paris n'aurait pu être possible sans la formidable mobilisation des États et de la société civile. Les peuples du monde entier ont saisi l'ampleur des menaces qui pèsent sur nos existences. Mais ils ont surtout pris conscience de l'opportunité qui s'offrait à eux. Les solutions proposées par les associations, les entreprises et les territoires pendant la COP21 montrent que la transformation de nos sociétés est irréversible.

Le 4 novembre prochain, une nouvelle étape décisive sera franchie moins d'un an après la COP21 : le double seuil nécessaire pour l'entrée en vigueur de l'Accord – 55 pays couvrant au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre – sera officiellement dépassé. C'est une première mondiale pour un traité international.

À l'image de la France, premier grand pays industrialisé à le faire dès le 15 juin, ce sont désormais près de 80 pays, dont la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Canada, qui ont ratifié dans leurs instances nationales cet Accord, ouvrant la voie à un nouveau modèle de développement. Sa mise en œuvre repose sur 4 piliers, qui sont pour moi autant de priorités d'action.

Le premier pilier, c'est l'Accord lui-même.

La mobilisation pour les ratifications doit se poursuivre, au-delà des 80 Parties ayant déjà ratifié l'Accord, pour parvenir rapidement à une participation universelle.

Le deuxième pilier, ce sont les contributions nationales à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre

Les pays signataires doivent sans attendre transformer leurs contributions nationales, annoncées en 2015, en actes : lois, politiques publiques et investissements. La France apportera un soutien aux pays en développement en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de leurs contributions nationales.

Le troisième pilier, ce sont les financements

Partie intégrante du succès de la COP21, la question du financement est centrale dans l'équilibre de l'Accord de Paris. J'en ai fait ma priorité. De nombreux pays développés ont annoncé une augmentation de leurs financements climat à horizon 2020 pour atteindre 100 milliards de dollars par an, dont une large part au service de l'adaptation des pays vulnérables. Cet engagement sera tenu.

Le quatrième pilier, c'est l'Agenda des solutions

Afin de contribuer à la mobilisation de tous – citoyens, territoires, entreprises, experts – la France soutient la poursuite des actions concrètes dans lesquelles elle s'est engagée :

- **l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI)** : plus de 4,5 milliards de dollars de projets prioritaires sont en cours d'engagement ;
- **l'initiative CREWS** sur les systèmes d'alerte précoce dans les petites îles et les pays les plus vulnérables a rassemblé à ce jour 30 millions de dollars pour les premiers projets concrets identifiés ;
- **l'Alliance solaire internationale (ISA)** : deux premiers programmes sont acquis sur les applications solaires décentralisées et l'ingénierie financière ;
- **Les transports et la mobilité électrique** : un appel aux gouvernements à s'engager dans le verdissement de leur flotte a été lancé avec le soutien de l'Agence internationale de l'énergie et des États-Unis ;
- **l'Alliance mondiale pour la géothermie** : nous proposons le lancement d'un fonds de garantie destiné à couvrir l'étape cruciale des risques de forages ;
- **la Mission innovation** facilitera le financement public et privé des technologies bas-carbone, en mettant en relation des investisseurs internationaux et porteurs de projets innovants ;
- **la Coalition pour le prix du carbone**, animée par la Banque mondiale, inscrit une trajectoire de prix du carbone dans les stratégies des territoires, des entreprises, des gouvernements ;
- **la plate-forme internationale océan et climat** confortera les initiatives lancées dans ce domaine ;
- **le Pacte de Paris sur l'eau** appuie la réalisation de rapports structurants et met en place un fonds de préparation de projets ;
- **l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction** soutient deux premiers programmes opérationnels : les bâtiments en zone chaude et une coalition de promotion de la terre crue.

De nouveaux engagements sectoriels ont été pris depuis l'Accord de Paris

- Le secteur de l'aviation civile internationale s'est engagé en fin de semaine dernière sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.
- La même dynamique est en œuvre pour le transport maritime.
- La 28^e réunion des Parties au protocole de Montréal a adopté un amendement visant à réduire la production de HFC (hydrofluorocarbures), un gaz à très fort pouvoir de réchauffement.

L'Accord de Paris a suscité un espoir immense dans le monde : celui de voir enfin réconciliés le développement et la protection de l'humanité, à travers une économie mondiale sobre en carbone et en ressources. La France a été à l'origine de ce succès historique, notre responsabilité collective est de préserver cet acquis et de le faire prospérer.



*Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat,
Présidente de la COP21*

LES GRANDES ÉTAPES *de l'après COP*

> 12 décembre 2015

• **Adoption de l'Accord de Paris**

> 17 février

• Ségolène Royal, présidente de la COP

> du 23 au 27 février

• Déplacement en Afrique : initiative des énergies renouvelables sur le continent de la présidente de la COP

> 9 mars

• Présentation en Conseil des ministres du projet de loi de ratification

> du 13 au 15 mars

• Déplacement en Afrique de la présidente de la COP

> du 11 au 13 avril

• Session plénière du GIEC à *Nairobi*

> 14 et 15 avril

• Réunion de printemps du FMI et du groupe Banque mondiale et assemblée de haut niveau de la Carbon Pricing Leadership Coalition : prix du carbone et COP21 à *Washington*

> 15 et 16 avril

• Réunion informelle de négociations à *Paris*

> 22 avril

• **Cérémonie de signature officielle de l'Accord de Paris au siège des Nations unies à New York**

> 2 mai

• Publication par la CCNUCC d'un nouveau rapport de synthèse sur les contributions nationales (INDC)

> 5 et 6 mai

• Climate Action Summit 2016 de l'ONU à *Washington*

> du 16 au 26 mai

• Session de négociations et première réunion du comité Ad hoc Paris Agreement (APA) à *Bonn*

> 10 juin

• Carbon pricing leadership coalition et Business Dialogue à *Paris*

> 15 juin

• Signature de la loi autorisant la ratification de l'Accord de Paris par la France

> 20 juin

• Conseil Environnement des ministres de l'Union européenne : débats sur la ratification et la mise en œuvre de l'Accord de Paris à *Bruxelles*

> 23 et 24 juin

• Premier Sommet mondial des coalitions et réseaux en présence des championnes du climat à *Rabat*

> 28 juin

• Business Climate Week à *Londres*

> du 3 au 5 juillet

• **7^e Dialogue de Petersberg à Berlin**

> du 1^{er} au 10 août

• Déplacement en Afrique de la présidente de la COP

> 4 et 5 septembre

• Sommet du G20 à *Hangzhou*

> 9 septembre

• Déplacement à Bratislava en amont du Sommet européen

> 14 et 15 septembre

• Conférence «Our Ocean» à *Washington*

> 20 et 21 septembre

• Assemblée générale des Nations unies et réunion de haut niveau sur la ratification de l'Accord de Paris

> 26 et 27 septembre

• Sommet mondial des acteurs du climat à *Nantes*

> 27 septembre au 7 octobre

• Assemblée de l'OACI à Montréal

> 29 septembre 2016

• Réunions des ambassadeurs de l'Union européenne - Paris

> 30 septembre

• Conseil extraordinaire des ministres de l'environnement européens - *Bruxelles*

- > 4 octobre · Vote du Parlement européen pour ratifier l'Accord de Paris - *Strasbourg*
- > 5 octobre · Réunion des correspondants de l'Alliance solaire internationale - *New Delhi*
- > 10 au 14 octobre · Réunion des Parties au protocole de Montréal - Négociations sur les HFC- *Kigali*
- > 6 et 7 octobre · Alliance solaire internationale - *New Delhi*
- > 17 octobre · Conseil des ministres de l'environnement européens – *Bruxelles*
- > 18 et 19 octobre • **Pré-COP**
- > 4 novembre • **Entrée en vigueur de l'Accord de Paris**
- > du 7 au 18 novembre • **COP22/CMP12 à Marrakech**
- > 15 novembre · Première réunion de la Conférence des Parties à l'Accord de Paris

> 5 octobre

La règle des 2x55 est dépassée. Le 7 novembre, 100 Parties ont ratifié l'Accord.

Le processus de ratification

La Conférence de Paris s'est conclue le 12 décembre 2015 sur l'adoption du **premier accord universel sur le climat**. Après deux semaines de négociations, les 195 pays présents à Paris se sont mis d'accord sur un texte :

- ambitieux : limiter bien en dessous de 2°C le réchauffement planétaire, en visant 1,5°C ;
- juste : soutenir les pays en développement pour s'adapter aux impacts du changement climatique et se développer sans l'aggraver ;
- solidaire : 100 milliards de dollars débloqués par les pays développés chaque année d'ici à 2020 ;
- dynamique : révision à la hausse tous les 5 ans des engagements de réduction de gaz à effet de serre de chaque pays.

L'Accord de Paris est officiellement ouvert à la signature depuis le 22 avril 2016. 175 pays l'ont signé ce jour-là au siège des Nations unies. Jamais auparavant un aussi grand nombre de pays n'avait signé un accord international en une seule journée.

Des procédures différentes selon les pays

La signature reflète l'intention d'un pays à être tenu par un accord. Elle constitue une étape préalable à la ratification et elle exprime un engagement politique. La plupart des pays ont besoin de consulter leur Parlement pour ratifier l'Accord de Paris. D'autres peuvent se passer de l'étape parlementaire. C'est le cas des États-Unis, où l'administration Obama a proposé de recourir à un acte administratif sans soumettre le texte au Sénat. Chaque pays doit par la suite déposer ses instruments de ratification auprès du Secrétariat des Nations unies.

L'ACCORD DE PARIS ENTRE EN VIGUEUR

Une réalisation

Plus de 60 pays

Le 22 avril 2016, les Petits États insulaires avaient ouvert la voie de la ratification en déposant leurs instruments lors de la cérémonie d'ouverture à signature aux Nations unies.

Le 15 juin 2016, la France montre l'exemple en devenant le premier pays industrialisé à lancer sa procédure nationale de ratification de l'Accord de Paris. Présidente de la COP21, Ségolène Royal invite ses homologues européens à engager le plus rapidement possible le processus de ratification dans leurs pays respectifs.

Peu de temps après, le 3 septembre 2016, c'est au tour des deux premières puissances et deux plus gros émetteurs mondiaux, les États-Unis et la Chine (38% des émissions), d'annoncer conjointement leur ratification de l'Accord de Paris, en marge du G20.

Le 21 septembre 2016, lors de l'événement organisé par Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU, en marge de la 71^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, 31 pays supplémentaires, dont le Brésil, déposent leurs instruments de ratification de l'Accord



11 MARS

Ségolène Royal @RoyalSegolene

Plus de 150 réponses positives à notre courrier adressé à tous les pays pr signer l'accord #COP21 le 22/04 aux @UN

RETWEETS 146 FAISSE 173

22 AVRIL

Élysée @Elysee

Le président @fhollande, premier chef d'Etat à signer officiellement l'#AccordDeParis #ParisAgreement #COP21 #climat

RETWEETS 123 J'aime 76

MOINS D'UN AN APRÈS SON ADOPTION

son historique

#AccordDeParis

de Paris, portant le total à 61 États, représentant près de 48 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Les « 2 x 55 » dépassés

Avec la ratification de l'Inde (4,1 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre), le 2 octobre, **suivie par celle de l'Union européenne**, le 5 octobre, **l'annonce de la ratification par la Nouvelle-Zélande** le même jour ou encore **celle du Canada**, le premier accord universel sur le climat réunit désormais les deux conditions nécessaires à son entrée en vigueur :

la ratification par au moins 55 pays générant 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Le 4 novembre 2016, l'Accord de Paris entre en vigueur moins d'un an après son adoption. Cela permet à la Conférence des Parties (CMA) de se réunir pendant la COP22 de Marrakech et de concrétiser l'objectif fixé par Ségolène Royal d'une application du traité en 2016.



4 MAI



L'Accord aux trois records

- **12 décembre 2015** : une décision d'adoption à l'unanimité à Paris pour un accord universel
- **22 avril 2016** : un record de signataires pour un jour d'ouverture à signature au siège des Nations unies
- **5 octobre 2016** : l'entrée en vigueur la plus rapide de l'histoire des traités internationaux

Vingt COP ont eu lieu sans jamais aborder le rôle de l'océan dans le changement climatique et les effets de celui-ci sur l'océan. Pourtant, il joue un rôle essentiel dans la régulation du climat, d'où la volonté de Ségolène Royal, aidée par d'autres pays comme Monaco ou encore le Chili et le Pérou, et la plate-forme océan-climat, de faire de l'océan un enjeu majeur de la COP21. Inscrit dans l'Agenda de l'action, il apparaît dans le contenu de l'Accord de Paris. Par ailleurs, le **GIEC** a adopté le principe d'un rapport spécial sur l'océan le 13 avril. Le 15 avril, à l'occasion des Assemblées de printemps de la Banque mondiale, un événement sur l'économie bleue et les Objectifs du développement durable a été organisé.

Lors de l'événement de haut niveau du 21 avril à New York, Ségolène Royal a annoncé la tenue de la **conférence des Nations unies** de haut niveau consacrée à la mise en œuvre de l'objectif 14 des Objectifs du développement durable aux Fidji, en juin 2017.

La présidente de la COP a également proposé :

- **un partenariat entre la Banque mondiale, la France et l'Afrique de l'Ouest** pour promouvoir une gestion intégrée des côtes pour une meilleure résilience au changement climatique. Cette collaboration avec la France s'inscrit en appui des orientations de l'Union africaine en faveur d'une stratégie pour la croissance bleue, projet à plusieurs dimensions : gestion des risques côtiers, sécurité maritime, pêche,

économie bleue, dialogue stratégique des petites îles de l'océan Indien. Ce partenariat a été signé le 21 avril ;

- **une initiative dédiée au devenir des petites îles**, après la proposition de l'île Maurice, de développer un Agenda de l'action océan Paris-Maurice-Marakech ;
- **un événement particulier océan lors de la COP22**, en accord avec le gouvernement du Maroc, avec le plan pour la reconquête de la mer Méditerranée lancé à la conférence nationale ;
- **la mise en place d'aires marines protégées** les plus vastes possibles. Les mangroves, les herbiers méditerranéens et les récifs coralliens font l'objet de plans spécifiques ;
- **un mouvement international pour le développement de stations d'épuration efficaces et de lutte contre les déchets de plastique en mer** avec la coalition des pays et des villes qui interdisent les sacs plastique à usage unique comme la France afin de lutter activement contre la pollution doit être combattue activement qui menace gravement les écosystèmes littoraux ;
- **diminuer les impacts environnementaux du transport maritime** en relation avec l'Organisation maritime internationale ;
- **développer les énergies marines renouvelables ;**
- poursuivre les efforts de la communauté internationale en matière de développement des connaissances sur les liens entre océan et climat et promouvoir une politique internationale adaptée pour **la recherche scientifique et technologique.**

Un rapport spécial du GIEC sur l'Océan et le climat demandé par la France, la Chine, Monaco et l'Espagne

Ségolène Royal s'est engagée pour que le GIEC consacre un rapport spécial sur l'océan et le climat. Cette initiative, soutenue par la France, la Chine, Monaco et l'Espagne, a été adoptée lors de la 43^e session plénière du GIEC à Nairobi du 11 au 13 avril 2016 avec l'objectif de l'approuver puis de le publier en 2019. Son thème a été étendu aux glaciers de façon à approfondir au mieux la question de la hausse du niveau des mers, ce qui a donné l'intitulé

Rapport spécial du GIEC Changement climatique et océans et cryosphère.

Ce rapport spécial synthétisera l'ensemble des connaissances scientifiques actuelles sur la plupart des aspects relatifs aux interactions entre le climat et l'océan. Ce sera le cas notamment de la hausse du niveau des mers et de l'acidification avec ses impacts possibles sur les écosystèmes marins et les ressources alimentaires marines.

La France lance la coalition contre les sacs plastique

80 % des déchets en mer sont des déchets terrestres qui ont gagné la mer ou qui y ont été jetés. Les plastiques, et plus particulièrement les déchets d'emballages en plastique comme les sacs à usage unique sont, de loin, les déchets les plus répandus dans l'environnement marin (environ 75%).

Il est estimé qu'environ 5 000 milliards de particules plastique flottent à la surface des mers. Au moins 267 espèces marines sont impactées. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) évaluait en 2014 à 13 milliards de dollars par an le coût de la pollution marine liée aux déchets plastiques dans l'océan. Ces pollutions altèrent les capacités de l'océan à jouer son rôle déterminant dans la régulation du climat.

Ségolène Royal, présidente de la COP21, lance une nouvelle initiative internationale volontaire : la coalition internationale contre les déchets de plastique. Son objectif est de coordonner et de renforcer les



actions déjà prises aux niveaux nationaux, mais également dans le cadre de conventions ou d'accords internationaux en matière de lutte contre les déchets de plastique en mer. Son action doit permettre également de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD 2030) adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée des Nations unies, et plus particulièrement des objectifs 12 (Consommation et production responsable) et 14 (Vie aquatique).

Les annonces de la présidente de la COP21 – Conférence OUR OCEAN le 15 septembre 2016

- 1. La France lance une coalition des pays** s'engageant pour l'interdiction des sacs plastique à usage unique.
- 2. La France rejoint la coalition** contre l'acidification des océans.
- 3. La France mobilise toute sa communauté** scientifique pour contribuer à l'élaboration du rapport spécial du GIEC sur l'océan et le climat. Compte tenu de l'urgence, Ségolène Royal demande au GIEC des rapports intermédiaires.
- 4. Ségolène Royal appelle tous les membres** de l'Organisation maritime internationale, et notamment les États-Unis, à soutenir la démarche de la France et de ses partenaires pour s'engager sur la voie indispensable de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du trafic maritime internationale.
- 5. Coopération sur l'Arctique**, là où « la neige change de couleur », lieu de la « machine climatique », c'est-à-dire l'échange entre la chaleur de la Terre et le froid des pôles : Ségolène Royal appelle à la mise en œuvre rapide du cadre réglementaire applicable aux navires qui opèrent en Arctique, le Code polaire, adopté dans le cadre de l'Organisation maritime internationale.
- 6. Le projet Polar Pod** de Jean-Louis Étienne sur l'Antarctique, observatoire flottant.
- 7. La mise en place d'une stratégie** pour la Méditerranée : une mer en bonne santé et une économie durable.
- 8. Le programme de lutte** contre l'érosion côtière en Afrique de l'ouest avec le plan de gestion intégrée que soutient la Banque mondiale.
- 9. L'initiative CREWS** pour donner à tous les territoires menacés par la hausse du niveau de l'eau un système d'alerte précoce.
- 10. L'initiative internationale** des petites îles durables, défi majeur du climat car, là, il s'agit d'une question de survie.
- 11. L'océan** doit être reconnu comme bien commun de l'Humanité.

L'AFRIQUE AU CŒUR DES SOLUTIONS

Ségolène Royal, présidente de la COP21, s'est rendue dans 18 pays d'Afrique depuis le début de l'année 2016, soulignant ainsi son engagement à l'égard du continent africain, l'une des premières victimes des changements climatiques. Elle y a rencontré les plus hautes autorités, afin de travailler à l'application concrète de la COP21 et des initiatives pour l'Afrique du Plan d'actions Lima-Paris. Ces déplacements ont été l'occasion pour la présidente de la COP21 de :

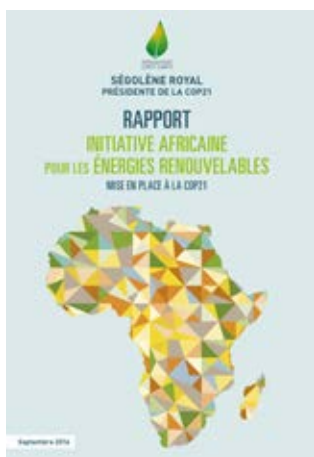
- **saluer ses interlocuteurs** pour leur rôle déterminant pendant la COP21. L'Afrique a en effet joué un rôle crucial dans la réussite des négociations en tant que groupe et au sein du G77 ;
- **accélérer le déploiement de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables** visant à augmenter la capacité installée du conti-

nent de 10 GW d'ici 2020 et de 300 GW d'ici 2030 ; 10 bailleurs se sont engagés à mobiliser 10 milliards de dollars d'ici 2020 pour atteindre ces objectifs (dont 2 Mds de la France) ; Elle a adressé à tous les chefs d'État africains et aux bailleurs un rapport pour faire avancer l'Initiative ;

- rappeler, en tant que présidente de la COP21, que **l'Afrique doit rester au centre des préoccupations en matière d'adaptation** ;
- rappeler que **de nombreux bailleurs se sont engagés à augmenter leurs financements climat** : chaque pays africain doit pouvoir y accéder afin de mettre en œuvre ses projets de développement ;
- **mobiliser les autorités au plus haut niveau pour signer et ratifier l'Accord de Paris.**

Remise du rapport de Ségolène Royal sur les énergies renouvelables en Afrique

New York, 20 septembre 2016



À l'occasion de la réunion des chefs d'État africains sur l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables,

en présence de François Hollande, président de la République française, et de plusieurs dirigeants africains, notamment Al-Sissi président d'Égypte, Alpha Condé, président de Guinée, Macky Sall, président du Sénégal, Hailemariam Desalegn, Premier ministre d'Éthiopie, et Salaheddine Mezouar, ministre des Affaires étrangères Maroc et futur président de la COP22, Ségolène Royal a présenté son rapport sur l'Initiative et la liste de projets concrets d'énergies renouvelables en Afrique comme outil d'aide à la décision pour contribuer à l'accélération de l'Initiative.

À partir des déplacements de la présidente de la COP21 dans 18 pays africains, de ses échanges avec les dirigeants africains et de l'analyse de groupes d'experts, une liste de 240 projets, représentant une capacité renouvelable de plus de 45 GW, a

été rendue publique. Pour Macky Sall, président de la République du Sénégal, « la France a tenu son engagement sur la mise en œuvre de l'Initiative. Ségolène Royal a parcouru l'Afrique pour que ce projet puisse devenir une réalité ». Le rapport formule 10 recommandations pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur le continent africain.

Par ailleurs, la présidente de la COP21 a présenté le bilan des financements des projets décidés depuis la Conférence de Paris sur le climat. En quelques mois, les bailleurs ont mobilisé 4,5 milliards d'euros, qui contribueront à l'installation de 5,7 GW d'énergies renouvelables. Plusieurs chefs d'État africains ont appelé à poursuivre cet élan, notamment Alpha Condé, président de la République de Guinée : « Si l'on résout le problème de l'énergie en Afrique, les autres enjeux trouveront une réponse. Nous espérons que, grâce à Ségolène Royal, nous allons obtenir les fonds pour y parvenir ».

Au lendemain de la présentation du rapport, la présidente de la COP21 a participé à une réunion des États africains pour avancer sur la mise en œuvre des 240 projets de l'Initiative.

AVANCÉES DES COALITIONS LANCÉES À PARIS

Agenda de l'action : le plan d'action Lima-Paris

#LPAA

Quelle est l'origine du plan d'actions Lima-Paris ?

C'est une initiative des gouvernements français et péruvien, du secrétaire général des Nations unies et du secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Lancé lors du Sommet de New York en septembre 2014, il s'est concrétisé pendant la COP20 à Lima et est monté en puissance tout au long des mois de préparation de la conférence Paris Climat. L'objectif est d'associer l'ensemble des acteurs de la société civile pour prendre des engagements sur le climat et déployer immédiatement des actions opérationnelles.

Qui participe à cette démarche ?

Le plan d'actions implique aussi bien les acteurs étatiques que les acteurs non étatiques – villes, régions, organisations internationales, société civile, peuples autochtones, femmes, jeunes, universités et entreprises.

En quoi cette méthode est-elle inédite ?

Pour la première fois dans l'histoire des conférences internationales sur le climat, le plan d'actions a permis de rendre visibles et d'intégrer aux discussions internationales les engagements et actions de la société civile.

L'Alliance solaire internationale.....	p. 12
L'Initiative africaine pour les énergies renouvelables	p. 12
La coalition pour le prix du carbone	p. 13
La mission Innovation.....	p. 13
Trois initiatives pour préserver la ressource en eau	p. 14
La coalition pour les transports propres	p. 14
L'initiative CREWS-système d'alerte précoce aux catastrophes du climat.....	p. 15
L'Alliance mondiale pour le bâtiment et la construction.....	p. 15
L'Alliance mondiale pour la géothermie	p. 16
L'Alliance mondiale pour le dessalement propre de l'eau	p. 16
La mobilisation des collectivités territoriales	p. 17
L'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale.....	p. 17
L'initiative 4 pour mille.....	p. 17

AVANCÉES DES COALITIONS

Alliance solaire internationale



Lancée le 30 novembre 2015, l'Alliance solaire internationale est une initiative qui vise à rassembler les 121 pays dont le territoire est situé en totalité ou en partie entre les deux tropiques, avec les taux d'ensoleillement qui permettent théoriquement un prix d'énergie solaire le plus bas. Cette plate-forme de coopération pour les pays développés disposant de technologies dans le solaire et les pays en voie de développement souhaitant développer leur potentiel dans ce secteur prévoit de réunir tous les acteurs intéressés par le solaire, qui s'organisent pour apporter leur contribution aux objectifs fixés. Pour donner une nouvelle impulsion à cette initiative, la présidente de la COP, Ségolène Royal, et le ministre indien de l'Énergie, du Charbon et des Énergies nouvelles et renouvelables, Piyush Goya, ont réuni un groupe moteur de pays membres de l'Alliance solaire inter-

nationale, en marge de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris au siège des Nations unies à New York le 22 avril.

À ce jour, deux programmes ont été décidés et leurs représentants français désignés :

- Un financement abordable à grande échelle qui vise mobiliser plus de 1000 milliards de dollars d'investissement dans l'énergie photovoltaïque d'ici à 2030, à partir des bonnes pratiques dans chaque pays ;
- Développer les applications solaires à usage agricole qui vise à rendre abordables des applications solaires fiables et adaptées aux besoins des agriculteurs (pompes à irrigation, centrales de refroidissement de lait).

Trois projets opérationnels ont été identifiés :

Eclairage public et Pompes solaires dans le cadre du programme applications solaires décentralisées et un projet Appel à manifestation d'intérêt pour des projets solaires dans les zones non interconnectées, notamment les petites îles .

L'Initiative africaine pour les énergies renouvelables

L'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, qui rassemble de nombreux pays du continent africain, a dévoilé ses projets ambitieux pour le déploiement des énergies renouvelables en Afrique : construction d'au moins 10 GW de capacités de production nouvelles et supplémentaires d'ici 2020 et d'au moins 300 GW d'ici 2030. Plusieurs bailleurs se sont engagés à fournir 10 milliards de dollars d'aide d'ici 2020, dont la France avec 2 milliards sur la période 2016-2020, pour développer des partenariats public-privé innovants. La production totale d'électricité de l'Afrique atteint actuellement environ 150 GW ; cette initiative constituera un soutien important aux efforts de la région en matière de lutte contre les changements climatiques.



Coalition pour le prix du carbone



En avril 2016, l'Assemblée de haut niveau de la Carbon Pricing Leadership Coalition (CPLC) et la déclaration du Panel des chefs d'État ont marqué un tournant pour la CPLC : les objectifs fixés par le Panel (doublement de la part – d'environ 13 % actuellement - des émissions mondiales couvertes par un prix du carbone d'ici 2020 et nouveau doublement d'ici 2030) sont clairs et tracent la voie à suivre.

Les efforts diplomatiques français visant à rallier des acteurs clés à la coalition ont porté leurs fruits : la CPLC s'est déjà élargie à de nouveaux pays (Finlande, Royaume-Uni, Colombie, Côte d'Ivoire et Japon) et un représentant de la Chine a participé à l'Assemblée de haut niveau à Washington en tant qu'observateur. Les pays cibles prioritaires sont : États-Unis, Chine, Brésil, Afrique du Sud. De nouveaux organismes (MIT) et de nouvelles entreprises, notamment canadiennes, ont également rejoint la CPLC.

Le 10 juin, le forum de haut niveau organisé à Paris par le gouvernement français avec la CPLC a permis de réfléchir aux moyens d'élargir, d'approfondir et de relier les multiples initiatives existantes sur le prix du carbone à différentes échelles et d'échanger sur l'utilisation des recettes découlant de la tarification du carbone. Il a également permis un échange constructif sur les différentes voies de réforme du marché carbone européen.

Lors du Business and Climate Summit des 28 et 29 juin 2016, la CPLC a organisé une discussion

autour d'un panel composé de représentants de gouvernements, d'entreprises, et de membres de la société civile sur la manière d'atteindre un objectif climatique à l'aide d'un prix du carbone. À cette occasion, la CPLC a publié sa première synthèse pour décideurs sur le thème de la tarification carbone et de la compétitivité.

À l'occasion de la Climate Week de New York en septembre 2016, la CPLC a rassemblé un panel composé de représentants des États et du secteur privé qui a discuté de l'utilisation des revenus issus de la tarification carbone, en s'appuyant sur la synthèse pour décideurs publiée pour l'occasion.

Le rapport Canfin-Mestrallet-Grandjean et les suites à ses « propositions pour des prix du carbone alignés avec l'accord de Paris »

La présidente de la COP21 avait confié début avril à MM. Mestrallet, Canfin et Grandjean une mission en vue de mettre en place un prix du carbone efficace, prévisible et coordonné dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris sur le climat. Le rapport fait 10 propositions opérationnelles, notamment pour introduire un corridor de prix sur le marché carbone européen pour orienter les investissements vers les solutions bas-carbone. La France soutient cette idée. Par ailleurs, plusieurs parlementaires européens ont déposé un amendement en ce sens dans le cadre de la révision en cours de la directive sur le marché carbone européen.

Mission innovation

Lancée à la COP 21 en présence de François Hollande, Barack Obama et Bill Gates, elle vise le doublement des budgets R&D dans le domaine des technologies propres d'ici 2020. La mission innovation engage 20 pays représentant 75% des investissements dans la R&D bas-carbone. La mission est couplée avec un effort du secteur privé appelé « Breakthrough Coalition », conduit par Bill Gates et qui rassemble

28 investisseurs de 10 pays. Cette coalition compte investir des capitaux privés dans l'énergie propre et pour cela mettre en place un fonds dédié devant être progressivement capitalisé à hauteur de plusieurs milliards de dollars.

Une réunion sur l'avancement de la coalition s'est tenue à San Francisco lors de la Clean Energy Ministerial.

AVANCÉES DES COALITIONS



Trois initiatives pour préserver la ressource en eau

La COP21 a marqué une étape décisive. Pour la première fois, la problématique de l'eau a été traitée à part entière lors du forum Eau et Résilience de l'Agenda de l'action. Trois initiatives emblématiques ont été initiées à Paris en 2015 : le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, la Business Alliance for Water and Climate et la Megacities Alliance for Water under Climate Change.

Cette dynamique s'est pérennisée en 2016 avec la conférence Eau et Sécurité en avril à New York et la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm fin août. À la conférence de Rabat, le 11 juillet, un appel à l'action pour l'Afrique a été lancé, auquel Ségolène Royal a répondu en mobilisant les agences de bassin françaises afin de soutenir la coopération dans le domaine de l'eau.

Trois initiatives ont particulièrement progressé :

- **le Pacte de Paris sur l'eau** regroupe désormais plus de 350 signataires de 94 pays différents, dix projets ont été lancés afin de renforcer les capacités pour l'adaptation de la gestion de bassin au changement climatique ;
- **l'Alliance des entreprises pour l'eau** rassemble plus de 30 entreprises et a intégré la coalition We mean Business afin de sensibiliser d'autres firmes à la réduction de leur empreinte eau ;
- **la Megacities Alliance** regroupe 17 mégapoles et a lancé une plate-forme d'échange de bonnes pratiques de gestion de l'eau en milieu urbain.

Lors du sommet Climate Change à Nantes le 27 septembre 2016, ces différents opérateurs ont mis l'accent sur deux priorités : le développement de projets intersectoriels (agriculture ou santé) et l'approfondissement de leurs actions afin d'inscrire davantage l'eau dans les agendas politiques internationaux.



Coalition pour les transports propres

- **L'initiative Mobilise Your City** réunit 22 villes et 16 pays depuis son lancement à la COP21 et a réussi à mobiliser plus de 33 millions d'euros de financements en 2016. Une feuille de route mondiale pour la décarbonation des transports à l'horizon 2060 a été mise en place.
- 2 nouvelles initiatives sur la mobilité électrique vont être lancées : l'initiative EV100 de The Climate Group et la Déclaration sur les flottes gouvernementales de la Clean Energy Ministerial (CEM) Electric Vehicles Initiative (EVI), visant respectivement le renouvellement des flottes des entreprises et des gouvernements avec des véhicules électriques et à faibles émissions.

La déclaration de Paris sur l'électromobilité et les changements climatiques

Lancée pendant la COP21 par la France, avec l'appui de l'Agence internationale de l'énergie et du secrétaire général des Nations unies, cette déclaration donne pour la première fois la mesure de la transformation à mettre en œuvre pour être compatible avec le scénario 2°C : atteindre au moins 20% de véhicules routiers à traction électrique sur les routes d'ici 2030.

La déclaration fédère quatre initiatives

- 14 partenaires de l'initiative International Zero Emission Vehicles Alliance, lancée par la Californie, sont engagés à atteindre 100% de ventes de véhicules zéro émission sur leur territoire d'ici 2050.
- 23 sociétés de taxis de 11 pays différents mobilisées à travers l'initiative Taxis4SmartCities vont renouveler leur flotte dès 2020 avec au moins un tiers de véhicules à faibles et très faibles émissions.
- 26 mégapoles se sont engagées dans la C40 Clean Bus Declaration à renouveler en moyenne 25% de leur flotte de bus d'ici 2020 avec des technologies à faibles émissions.
- La déclaration a également été endossée par l'initiative Clean Energy Ministerial (CEM) Electric Vehicles Initiative (EVI), qui regroupe une quinzaine de pays, dont les États-Unis et la Chine.



Initiative CREWS – Système d’alerte précoce aux catastrophes du climat

Lancée par la France à Paris, lors de la COP21, en partenariat avec l’Organisation météorologique mondiale, le Bureau des Nations unies pour la réduction des catastrophes et la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le relèvement (GFDRR-Banque mondiale), cette initiative vise l’accroissement des capacités des systèmes d’alerte intégrés multirisques comme réponse aux événements climatiques dangereux. Elle a pour finalité de protéger les vies, les moyens de subsistance et les biens dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. L’initiative s’est construite au cours de l’année 2016.

Outre les trois institutions de référence dans la prévention des risques, elle compte 7 pays partenaires et reste ouverte à tous les pays et organisations souhaitant soutenir ses objectifs. L’initiative a pu lever



30 millions de dollars de contributions directes, pour une cible de 100 millions de dollars et va permettre l’alignement de nombreux projets sur ses objectifs. Le comité de pilotage a approuvé le plan initial d’investissement 2016-2020 de l’initiative pour un montant de 16,46 millions d’USD, bénéficiant à 4 pays d’Afrique et 7 d’Asie. Le prochain comité de pilotage se tiendra en marge de la COP 22 et validera les premiers projets pays.



Alliance mondiale pour le bâtiment et la construction

Initiée par la France et le Programme des Nations unies pour l’environnement, elle a pour objectif d’augmenter plus rapidement la part du bâtiment écologique dans le parc mondial. L’initiative regroupe 25 pays, 8 grands groupes et plus de 50 organisations du bâtiment et de la construction.

La réunion inaugurale de l’Alliance en avril 2016 a permis la mise en place de 5 groupes de travail opérationnels chargés d’apporter des solutions sur

les sujets suivants : politiques publiques, finance, transformation du marché, mesures et responsabilité, éducation et sensibilisation.

En 2016, l’Alliance a élaboré une « feuille de route mondiale pour la transition bas-carbone de l’immobilier » ainsi qu’un rapport mondial sur le bâtiment et la construction qui seront présentés lors de la COP22. Une e-plateforme de l’Alliance accueillant les engagements des territoires et professionnels du bâtiment ainsi que l’actualité des initiatives exemplaires sera également lancée à l’occasion de la COP22. La France annoncera un programme de soutien aux bâtiments à très faibles émissions en milieu chaud et tropical à Marrakech et lancera, avec l’Allemagne, un appel au cofinancement d’une facilité mondiale pour l’assistance technique et l’investissement en matière d’efficacité énergétique dans les bâtiments.



AVANCÉES DES COALIT

L'Alliance mondiale pour la géothermie

L'Alliance Mondiale pour la Géothermie a pour objectif d'accélérer le développement de la géothermie en visant, par rapport à 2014, la multiplication par 5 de la production mondiale d'électricité à partir de cette source d'énergie et le doublement de la production de chaleur ou de froid à l'horizon 2030. Lancée lors de la COP21 par 28 pays-membres et l'Agence internationale des énergies renouvelables IRENA, compte à ce jour 40 pays-membres et 23 institutions partenaires dont les plus gros producteurs d'électricité, de chaleur et de froid issus de la géothermie (Etats-Unis, Islande, Indonésie, Philippines et les bailleurs de fonds multilatéraux les plus en pointe sur le soutien par l'investissement des projets de géothermie : Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque africaine de développement (AfDB)).

La France est particulièrement engagée au sein de l'Alliance. Membre fondateur avec l'Islande, elle a particulièrement contribué à l'élaboration courant 2016 de son programme d'actions précis pour les 2-3 prochaines années. Elle a notamment déposé via l'ADEME 2 projets concrets lors de l'appel à projet lancé cet été afin de recueillir des propositions d'actions conjointes. Le premier, porte sur la mise en place d'un centre d'excellence dans les caraïbes, qui permettrait à cette région richement dotée en ressources géothermiques d'exploiter pleinement son potentiel.

L'Alliance mondiale pour le dessalement propre de l'eau

L'Alliance mondiale pour le dessalement propre de l'eau (H₂O minus CO₂) a vu le nombre de ses membres doubler depuis la COP21, passant de 68 à 134. 12 nouveaux pays ont notamment rejoint l'Alliance. Les premières feuilles de route domestiques (EAU, Californie) ont été engagées..



Le second, fondamental pour le montage des projets, propose la mise en place d'un fonds de mutualisation du risque de forage, étape coûteuse et risqué du développement de ce type de projet, outil indispensable pour permettre le changement d'échelle et de rythme nécessaire.

Les journées françaises et européennes de la géothermie à Strasbourg (du 20 au 26 septembre 2016 au Palais des Congrès) ont récemment permis de faire la promotion de cette source énergétique clé pour la transition bas-carbone, et d'organiser en marge, une nouvelle réunion de travail de l'Alliance. Les acteurs économiques français et mondiaux se mobilisent en réponse à cet appel de l'Alliance mondiale. Afin de maintenir la dynamique, la France envisage d'apporter un soutien financier au secrétariat de l'Alliance, ce qui permettra de développer les outils nécessaires à sa bonne mise en œuvre, comme l'atlas mondial des ressources géothermiques ou la plateforme de recensement et d'appui aux projets « sustainable energy marketplace ».





Mobilisation des collectivités territoriales

La présidence française de la COP21 a coordonné en mai un premier bilan des initiatives portées par les territoires. Le Pacte des maires, plus de 500 signataires, et la Convention des maires, plus de 7000 signataires, ont fusionné en juin. La fusion des deux principales initiatives sera effective en janvier 2017 avec la création d'un secrétariat mondial à Bruxelles. La France a rejoint en septembre la convention Under 2 comme État partenaire.

Avec 135 régions, villes et États aujourd'hui engagés dans cette convention ambitieuse, le nombre de membres a triplé depuis la COP21. Lancée à la COP21, RegionsAdapt réunit désormais 50 régions engagées à mettre en œuvre des plans d'adaptation. L'Alliance financière pour le climat et les villes publiera son deuxième rapport sur l'état de la finance climat pour les villes lors de la COP22.

Initiative pour la forêt d'Afrique centrale

L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) a engagé la mise en œuvre de partenariats avec 4 pays dans le financement de la lutte contre la déforestation, en mobilisant notamment 200 millions de dollars pour la République démocratique du Congo.



Initiative 4 pour mille

L'initiative 4 pour mille compte désormais plus de 170 organisations partenaires. En 2016, elle s'est structurée avec l'engagement de travaux sur :

- une cartographie des potentiels de stockage de carbone des sols ;
- des indicateurs permettant de répondre aux besoins :
 - des pays pour la mise en œuvre de leur NDC ;
 - des bailleurs de fonds pour évaluer les projets sous l'angle sécurité alimentaire et carbone des sols.



LES FEMMES ET LE CLIMAT

Reconnaissant leur rôle, l'Accord de Paris mentionne, pour la première fois, la nécessaire prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans son préambule.

Le rapport *Femmes et Climat*, préparé par Ségolène Royal, fait partie des trois contributions que la présidente de la COP 21 souhaite apporter aux réflexions sur la mise en oeuvre de l'Accord de Paris, avec les rapports *Énergies renouvelables en Afrique* et *Sécurité et Climat*.

Au Forum de haut niveau de l'Union africaine qui s'est tenu le 21 avril dernier à New York, en amont de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris, Ségolène Royal, présidente de la COP, a annoncé **six actions pour reconnaître le rôle des femmes pour le climat** :

- intégrer dans 100 % des contributions nationales la dimension femmes : actuellement, 36 % des contributions déposées par les États intègrent cette dimension ; tous les programmes doivent désormais le faire ;
- consacrer la moitié des ressources dédiées aux productions décentralisées d'énergie à des projets construits par des groupes de femmes en circuit court, dans le cadre des 10 milliards de dollars mobilisés lors de la COP21 ;
- créer des écoles agricoles pour les femmes, avec des programmes intégrant les énergies renouvelables ;
- soutenir un programme massif d'appareils de cuisson

au biogaz, de fours solaires, de foyers à combustion lente ;

- prévoir le financement à parité dans les dispositifs d'alerte, avec le programme CREWS : la moitié des actions seront financées pour des femmes ;
- reconnaître le rôle des femmes avec la création du prix *Femmes d'Afrique et climat* qui portera le nom de Wangari Maathai. Pour reprendre l'expression d'Oxfam sur les « héroïnes de l'alimentation », il s'agira d'encourager et de reconnaître les « héroïnes du climat ».

Longtemps oubliées des négociations internationales sur le climat, les femmes sont cependant les plus exposées aux risques climatiques. Elles sont aussi et surtout au cœur des solutions pour lutter contre le réchauffement. Le changement climatique est un sujet de préoccupation pour l'humanité toute entière et plus particulièrement pour les femmes. Car le réchauffement planétaire affecte d'abord les plus pauvres, donc les femmes qui représentent 70 % des 1,3 milliard de personnes en situation d'extrême pauvreté.

Porteuses de solutions

Pourtant les femmes ne sont pas que des victimes, elle sont surtout les agents du changement en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Dans une grande partie du monde, elles ont un rôle prépondérant dans la gestion des ressources naturelles et sont les premières sensibilisées à la dégradation de l'environnement. Leurs initiatives sont nombreuses, en particulier dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des déchets et du reboisement. De Pondichéry (Inde), où des groupes de femmes auto-gèrent une station de compostage, en passant par Cotonou (Bénin) où les « Gohotos » récupèrent les objets recyclables, jusqu'à Pintada (Brésil) où les habitantes apprennent à adapter leurs systèmes agricoles à la sécheresse, les femmes s'imposent comme des acteurs incontournables de la lutte contre le réchauffement.

20 AVRIL



La Présidence française a fait de la question financière une priorité.

Partie intégrante du succès de la COP21, la question du financement joue un rôle central dans l'équilibre de l'Accord de Paris.

100 milliards de dollars par an pour le climat

À la demande de la France et du Pérou, le rapport de l'OCDE paru en octobre 2016 montre que les engagements de financements climat permettront d'atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars en 2020, en portant une attention particulière aux projets d'adaptation. De nombreux pays développés ont annoncé une augmentation de leurs financements climat à horizon 2020 en octobre 2015 lors de la réunion ministérielle finances organisée par la France et le Pérou, puis à la COP21. La France a annoncé qu'elle augmenterait ses financements climat de 3 milliards actuellement à 5 milliards d'euros par an en 2020 (principalement via l'Agence française de Développement) et que la part de l'adaptation triplerait pour atteindre 1 milliard d'euros en 2020.

Mise en place du Fonds vert pour le climat

L'activité du Fonds vert est montée en puissance : après un premier lot de projets approuvés juste avant la COP21 pour un montant de 168 millions de dollars, le dernier conseil de juin a permis l'adoption de financements à des projets pour un montant de 257 millions de dollars. La France s'est engagée à contribuer au Fonds vert à hauteur d'un milliard de dollars sur quatre ans.

Un soutien déterminé aux pays en développement

pour le renforcement des capacités et la mise en œuvre de leurs contributions nationales :

- le Fonds vert soutient par son programme « readiness » le financement des projets des pays en développement ;
- la France participe au « NDC Partnership », initié par l'Allemagne, avec l'appui du World Resources Institute (WRI) ;
- l'Agence française de développement développe un projet d'appui à la déclinaison des contributions nationales (INDC) de 30 millions d'euros sur 2016/17 pour accompagner les pays les plus vulnérables.

Un plan d'action pour les financements

Le Groupe Banque mondiale a adopté un plan d'action climat en avril 2016 : la Banque interaméricaine de développement a fait voter en avril le doublement en volume des financements climat (pour atteindre 30 % des engagements en 2020). Une lettre conjointe du ministre français des finances et de la Présidente de la COP21 a été adressée en mai dernier aux banques de développement, rappelant leurs engagements et les encourageant à les mettre en œuvre le plus tôt possible.

Conforter la mobilisation du secteur financier privé,

en s'appuyant sur les initiatives lancées à la COP21 par les assureurs, les banques, les investisseurs institutionnels, les think tanks. Le marché des obligations vertes a atteint un volume d'émission de 46 milliards de dollars en août, en progression par rapport à 2015 (41 milliards de dollars).

Les différentes coalitions d'acteurs financiers

Montreal Pledge ou Portfolio Decarbonization Coalition mobilisent des fonds. Lancée en décembre 2015 pour contribuer à l'amélioration des pratiques en matière de divulgation d'informations relatives aux enjeux climatiques par les entreprises, la task force du Financial Stability Board (FSB) a publié un rapport intermédiaire en avril 2016.

Le groupe d'étude du G20 sur la finance verte

a proposé des pistes pour améliorer le financement des projets environnementaux et climatiques, pistes qui seront approfondies dans le cadre de la présidence allemande du G20. Initiée dans le cadre d'un groupe de travail coprésidé par la France et le Mexique, les initiatives sur le financement de l'efficacité énergétique, lancées à la COP21, rassemblent aujourd'hui 118 banques de plus de 40 pays et 40 investisseurs gérant près de 4000 milliards de dollars d'actifs.

**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER